

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	5
LE SYNDICAT MIXTE MOSELLE AVAL	6
Le Syndicat, ses missions et son territoire	6
Le Président, les Vice-Présidents et les délégués du Comité Syndical : une équipe politique engagée et mobilisée autour des actions du Syndicat	8
Une équipe administrative et technique en évolution	8
LES FAITS MARQUANTS	9
Un nouveau transfert de compétences en matière de Prévention des Inondations	10
Le Syndicat organise un séminaire en faveur de la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire	12
L'initiation d'une démarche de réduction de la vulnérabilité du bâti	13
Le démarrage de l'étude globale « Gestion intégrée du bassin versant du Woigot »	14
Le démarrage de l'étude quantitative du bassin versant de la Moselle	15
LE PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS MOSELLE AVAL 2026 - 2032	16
Les étapes de la démarche de construction du PAPI	17
Le périmètre du PAPI de la Moselle Aval	18
De nombreux acteurs et partenaires mobilisés pour la finalisation du programme d'actions	19
La stratégie opérationnelle du PAPI	20
L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI	21
LES MOYENS FINANCIERS	26
Les ressources et dépenses du Syndicat	26
La mobilisation du budget 2025	27
Les soutiens financiers	28
> Le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	28
> Le soutien de l'État	28
> Le soutien de la Région Grand Est	28
> Le soutien de l'Union Européenne	29
BILAN ET PERSPECTIVES	30



Le mot du Président



C'est avec un grand plaisir que je vous présente le rapport d'activité du Syndicat Mixte Moselle Aval pour l'année 2025, qui retrace une année dense et marquée

par la finalisation des travaux de construction du premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Moselle aval (PAPI) et des différentes phases de concertation préalables à son aboutissement.

Vous pourrez apprécier les actions et le travail réalisé au cours de l'année auprès des structures du bassin versant compétentes en GEMAPI, avec toujours autant de professionnalisme et d'engagement de l'ensemble de l'équipe, qui a vu son effectif augmenter progressivement.

Cette année 2025 marque donc également la finalisation de la majorité des études du Programme d'Etudes Préalable (PEP), dont les résultats ont permis d'améliorer significativement la connaissance du risque inondation sur notre bassin versant et de servir de point de départ pour le contenu du PAPI. Les dernières actions du PEP se poursuivront en 2026, en parallèle de la préparation à la mise en œuvre opérationnelle des premières actions du PAPI, dont l'instruction est en cours et la labélisation attendue pour l'été 2026.

Au-delà de ces actions, le Syndicat poursuit toujours les coopérations engagées au-delà de son territoire avec d'autres structures de bassin et répond toujours de manière active aux sollicitations de ses membres pour la

réalisation de différentes prestations de services, utiles pour répondre aux nombreux enjeux de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur son territoire.

Dans la perspective de répondre toujours mieux aux enjeux de demain et aux attentes de ses membres, le Syndicat interroge et développe également son organisation interne, afin d'optimiser son fonctionnement et son expertise au service des projets menés sur le territoire.

C'est dans ce contexte, que je remercie cette année encore l'ensemble des élus et techniciens des intercommunalités membres, les Vice-Présidents et les élus du Comité Syndical, pour leur implication et leur confiance dans le déploiement de notre politique publique et de nos actions en matière de GEMAPI.

Je salue également nos partenaires techniques et financiers, dans la conduite du PEP et pour leurs engagements dans la perspective du PAPI 2026 – 2032 : l'État, l'Agence de l'Eau, la Région Grand Est et l'Union Européenne. Leur soutien, technique et financier, permet au Syndicat d'être un acteur efficient et de mener des actions à la hauteur des enjeux de notre bassin versant.

François HENRION

Président du Syndicat

Vice Président de l'Euro-Métropole de Metz»
Maire d'Augny

LE SYNDICAT MIXTE MOSELLE AVAL

Le Syndicat, ses missions et son territoire

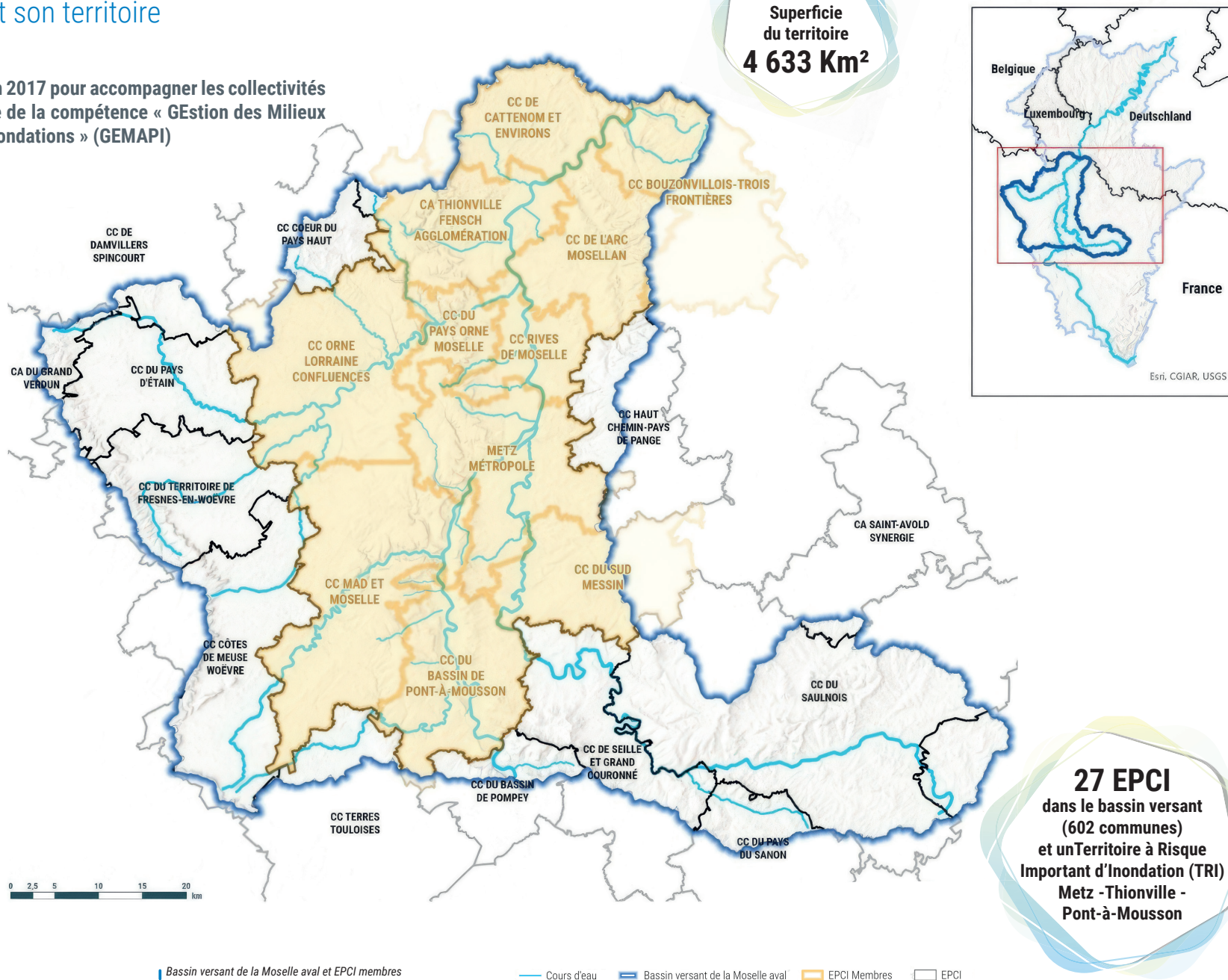
Un syndicat mixte ouvert, créé en 2017 pour accompagner les collectivités membres dans la mise en œuvre de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)

Une structure active dans la construction d'une politique publique de gestion intégrée des problématiques d'inondations, qui anime et coordonne la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) de la Moselle aval.

Au cœur du bassin versant international de la Moselle, au sein de la Région Grand Est, sur trois départements : la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et la Moselle.

13 membres adhérents

12 EPCI (pour l'année 2025 et 11 à partir du 1er janvier 2026 avec la création de Thionville Fensch Agglomération) et la Région Grand Est, représentés au sein du Comité Syndical



Le Président, les Vice-Présidents et les délégués du Comité Syndical : une équipe politique engagée et mobilisée autour des actions du Syndicat

Elu le 11 janvier 2022, **François HENRION**, Maire d'Augny (Moselle), délégué de l'Eurométropole de Metz assure la présidence du Syndicat, entouré et conseillé par ses Vice-Présidents :

- > Madame **Patricia RENAUX**, de la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville (Thionville Fensh Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2026).
- > Monsieur **André FAVRE**, de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson

> Monsieur **Fabrice CERBAI**, de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (Thionville Fensh Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2026).

Le Président et ses trois Vice-Présidents, ainsi que les 37 délégués titulaires siégeant également au sein de l'assemblée délibérante et représentant l'ensemble des membres du Syndicat, constituent une équipe politique particulièrement mobilisée autour des enjeux essentiels de la GEMAPI et unis tout au long de ce mandat dans leurs décisions en faveur d'une politique publique ambitieuse pour l'ensemble du territoire.

Une équipe administrative et technique en évolution

Le Syndicat poursuit son évolution et sa structuration, en réinterrogeant notamment son organisation interne et son fonctionnement. Au regard des missions en développement et des nouveaux enjeux à venir, l'organisation interne du Syndicat s'est adaptée aux besoins émergents.

L'équipe administrative a renforcé sa capacité d'action avec le recrutement d'une assistante administrative et financière en fin d'année 2025.

L'équipe technique sera également renforcée en cours d'année 2026 avec le recrutement de nouveaux collaborateurs, afin de déployer efficacement les différentes actions du PAPI dont le Syndicat assurera la maîtrise d'ouvrage.



LES FAITS MARQUANTS

Un nouveau transfert de compétences en matière de Prévention des Inondations

Depuis septembre 2023, le Syndicat Mixte Moselle Aval a ouvert la possibilité pour ses membres de transférer des compétences optionnelles à la carte, correspondant à tout ou partie des composantes de la compétence GEMAPI.

Dans ce contexte, trois EPCI ont déjà confié au Syndicat en 2024 la gestion de 6 ouvrages de protection contre les inondations déjà présents sur leur territoire. La Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières a également fait ce choix en transférant la gestion de la digue de Sierck-Les-Bains au Syndicat depuis le 1^{er} avril 2025.

Le Syndicat assure donc désormais la gestion opérationnelle de sept ouvrages de protection contre les inondations.

DES OUVRAGES DE PROTECTION

CLASSEMENT DES OUVRAGES

Pour les ouvrages du secteur de Metz, les documents d'organisation ainsi que les conventions de gestion des digues en période de crue avec les communes ont été élaborés afin de permettre le dépôt des demandes d'autorisation en systèmes d'endiguement au cours de l'année 2026. Concernant les ouvrages du secteur de

Pont-à-Mousson situés sur le domaine public fluvial, des conventions de superposition d'affectation ont été conclues avec VNF.

GESTION COURANTE DES OUVRAGES

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le gestionnaire d'un système d'endiguement est tenu d'assurer la surveillance, l'entretien et la maintenance des ouvrages afin d'en garantir le bon fonctionnement et le niveau de protection autorisé. Dans ce cadre, les ouvrages d'Ancy-Ars-sur-Moselle, du Port de Metz et du Ban-Saint-Martin ont fait l'objet de travaux d'entretien en octobre et novembre 2025. Ces interventions ont consisté en la coupe de la végétation herbacée ainsi qu'en l'abattage de plusieurs arbres présentant un risque de chute.



Entretien de la végétation herbacée sur la digue d'Ancy-Ars-Sur-Moselle - Oct 2025

GESTION DE CRISE

Les 29 et 30 janvier 2025, Moselle Aval a organisé, avec l'appui de France Dignes, une première formation à destination des communes portant sur la gestion et la surveillance des digues en période de crue.

Cette intervention de deux jours, adaptée au contexte de Moselle Aval, a combiné apports théoriques, exercices pratiques, retours d'expérience et visites de terrain afin de renforcer les compétences des équipes en charge de la surveillance des ouvrages en période de crue.

Cela a permis de clarifier les rôles et missions des différents intervenants, de mieux connaître les ouvrages à surveiller et les désordres à identifier et d'acquérir les bons réflexes opérationnels en situation de crue.

PLAN DE GESTION DE LA VÉGÉTATION :

Afin de répondre aux enjeux de sécurité des systèmes d'endiguement tout en conciliant les aspects écologiques et paysagers, Moselle Aval a mandaté un bureau d'études spécialisé pour élaborer d'ici fin 2026 un plan de gestion de la végétation et des animaux fouisseurs sur l'ensemble de ses ouvrages.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des prescriptions réglementaires relatives à la sécurité des ouvrages hydrauliques et des recommandations techniques du Cerema. Elle vise à définir une gestion raisonnée de la végétation arborée, aujourd'hui très présente sur les digues, afin de limiter les risques structurels liés aux systèmes racinaires, aux chutes d'arbres et à la présence d'animaux fouisseurs, tout en préservant les intérêts écologiques et paysagers des sites.

L'étude comprendra notamment un diagnostic de terrain, une évaluation des risques, l'élaboration d'un plan de gestion et la définition de protocoles d'entretien pluriannuels adaptés à chaque ouvrage.



Sondage géotechnique
au niveau d'Ancy/Dornot sur la digue
Ancy/Ars-Sur-Moselle - Avril 2025



Coordination avec SNCF
Réseau- Avril 2025

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ ET D'AUGMENTATION DES NIVEAUX DE PROTECTION DES DIGUES POUR LES DIGUES DU SECTEUR DE METZ

> Les digues d'Ancy-Dornot/Ars-sur-Moselle, du Port de Metz et du Ban-Saint-Martin

Dans le cadre des études de maîtrise d'oeuvre en cours, des investigations géotechniques ont été menées au printemps 2025. Les avant-projets ont été finalisés en décembre.

Un pré-inventaire faune-flore a été réalisé afin d'intégrer, dès la phase AVP, les contraintes environnementales identifiées.

Des travaux de mise en conformité de la digue du Ban-Saint-Martin au droit de Wadrineau sont prévus en 2026 et ont fait l'objet d'une consultation des entreprises en 2025. En effet, le glissement du rideau de palplanches existant compromet la stabilité de la digue et à terme, l'aggravation du phénomène pourrait entraîner un risque de déstabilisation du talus et une altération de la capacité de protection contre les crues.

POUR LES DIGUES DU SECTEUR DE PONT-À-MOISSON

Deux ouvrages ont besoin d'être confortés pour présenter un niveau de protection protégeant contre la crue centennale. Les travaux structurels doivent faire l'objet d'analyse coût bénéfice afin d'évaluer leur efficacité au regard des investissements en jeu. Ainsi, à l'issue d'une étude préliminaire, le projet initialement envisagé s'est révélé inefficace. Dans ce contexte, Moselle Aval a décidé de ne pas poursuivre les phases AVP/PRO des scénarios issus de l'EDD et d'engager la recherche d'une solution alternative de gestion intégrée du risque inondation dans le cadre du PAPI 2026-2032, pouvant notamment inclure un projet de recul de digue.



Rideau de palplanches défectueux qui sera
remplacé courant 2026 au niveau de la digue de Ban Saint Martin



Entretien de la végétation
herbacée sur la digue d'Ancy
Ars-Sur-Moselle - Oct 2025



Deux journées de formation à
destination des communes -
29 janvier 2025 - Ancy/Dornot

Le Syndicat organise un séminaire en faveur de la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire

PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX INONDATIONS DANS L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, C'ÉTAIT LE THÈME DU SÉMINAIRE TECHNIQUE PROPOSÉ PAR MOSELLE AVAL LE 7 MAI 2025.

Le risque inondation reste l'un des aléas naturels majeurs les plus fréquents et les plus coûteux pour les territoires. Face au changement climatique, à l'urbanisation croissante et à l'imperméabilisation des sols, il devient essentiel d'intégrer ces enjeux dans la planification et les projets d'aménagement.

C'est au regard de ces enjeux que le Syndicat a organisé cet événement, avec l'appui des agences d'urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et Lorraine Nord (AGAPE), en collaboration avec les DDT de Moselle, de Meurthe-et-Moselle et de Meuse, la DREAL Grand Est, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et, avec la participation de Grand Paris Aménagement.

Le programme de cette journée a mobilisé et mis en perspective les interventions thématiques de différents acteurs clés et notamment :

- Les documents cartographiques relatifs au risque d'inondation par débordement de cours d'eau (cartes d'aléa, AZI, PPRI, EPRI, TRI, ZIP, ZICH, etc.) et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme – DDT54, DDT57 et DREAL Grand Est ;
- Les objectifs et dispositions du Plan de Gestion du Risque Inondation en matière de débordement de cours d'eau – DREAL Grand Est et DDT54 ;
- Les modélisations hydrauliques réalisées par le Syndicat Mixte Moselle Aval (Orne, Seille, Moselle aval) – Syndicat Mixte Moselle Aval ;
- La traduction des enjeux inondation dans les documents de planification – Agences d'urbanisme AGAPE et AGURAM ;



- La prise en compte du risque inondation dans l'aménagement – exemple du projet de Charenton-Bercy – Grand Paris Aménagement ;
- La prévention des inondations via l'approche intégrée d'aménagement de cours d'eau – Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La journée a permis d'illustrer le fait que la gestion du risque inondation ne relève pas uniquement de la gestion de crise ou des ouvrages de protection, mais qu'elle doit nécessairement être anticipée dans les documents de planification et les projets d'aménagement.

Les retours d'expérience ont mis en lumière des leviers opérationnels : mobilisation des documents existants (PPRI, AZI, TRI...), construction de PLUi adaptés, aménagements résilients, gestion intégrée des eaux pluviales, et outils de la GEMAPI.

La transversalité entre urbanisme, environnement, réseaux et sécurité civile est essentielle. C'est à cette condition que les territoires pourront conjuguer développement, adaptation au changement climatique et réduction des vulnérabilités.

Ce premier séminaire organisé par Moselle Aval sur la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire a permis de rassembler une cinquantaine de personnes issues des milieux de la planification et de l'aménagement d'une part, et des cours d'eau et milieux aquatiques d'autre part, issues aussi bien de collectivités, que d'institutions ou des services de l'État, à l'image de la nécessaire transversalité pour gérer cette problématique complexe. Il a également démontré l'intérêt de créer une dynamique de travail au long court, aussi bien à destination des élus que des personnels techniques, qui a été inscrite dans le PAPI 1 Moselle Aval 2026-2032.

L'initiation d'une démarche de réduction de la vulnérabilité du bâti

Dans le cadre du Programme d'Etudes Préable au PAPI, le Syndicat Mixte Moselle Aval a initié une démarche expérimentale pour la réalisation de plusieurs diagnostics de vulnérabilité sur le territoire. A ce titre, le Syndicat a commandé en 2025 à un bureau d'études spécialisé, la réalisation de 80 diagnostics de bâtis (68 logements individuels, 8 entreprises, 4 établissements publics) impactés lors de crues récentes, notamment lors l'événement du 17 mai 2024, exceptionnel du fait de son intensité, particulièrement sur le nord du bassin versant de la Moselle aval. Cette démarche expérimentale a permis de poser les jalons d'une stratégie de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, qui sera mise en œuvre dans le PAPI. Cet axe d'intervention (axe 5 du PAPI) est central dans la stratégie de prévention des inondations de la Moselle aval et intervient notamment en alternative à des projets structurels jugés non efficaces, au regard du rapport coûts/bénéfices de l'action.

La démarche s'est poursuivie fin 2025 par l'organisation et l'animation de trois réunions d'informations sur le territoire de trois EPCI membres du Syndicat. Après un croisement des couches d'aléas disponibles et des fichiers fonciers, les propriétaires de biens identifiés en zone inondable, et donc éligibles au dispositif, ont reçu un courrier d'invitation

à ces réunions. Les propriétaires pouvaient ensuite s'inscrire au dispositif, de manière à bénéficier d'un diagnostic, pour identifier des mesures d'adaptation visant la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes. La réalisation d'un diagnostic par une collectivité est un des critères d'éligibilité au financement des travaux réalisés par les propriétaires (jusqu'à 80% de financement par le FPRNM -ou Fonds Barnier-).

Ce seront au total près de 300 diagnostics qui seront commandés entre la finalisation du Programme d'Etudes Préable et la labellisation du PAPI.

L'objectif (indicatif) de réalisation dans le cadre du PAPI sera ensuite d'environ 1 100 diagnostics de bâtiments d'habitations et 290 entreprises, répartis sur l'ensemble du territoire du bassin versant de la Moselle aval (27 EPCI potentiellement concernés). Ils correspondent à environ 10 % des enjeux situés en zone inondable (ZI Q100 des linéaires modélisés en phase PEP).

L'accompagnement des bénéficiaires pour la préparation du dossier de demande de subvention des travaux concernera environ 10% des bâtis d'habitations et des entreprises ayant bénéficié d'un diagnostic.





Le démarrage de l'étude globale « Gestion intégrée du bassin versant du Woigot »

Dans la continuité des études menées par le Syndicat Mixte Moselle Aval visant l'élaboration d'un schéma directeur de gestion pour le bassin versant de l'Orne, qui s'inscrit dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de la Moselle aval, la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences a souhaité confier au Syndicat la réalisation d'une étude de gestion intégrée (milieux aquatiques et inondations) du bassin versant du Woigot.

L'étude, démarrée officiellement le 04 juin 2025, porte sur l'intégralité du bassin versant du Woigot, incluant de fait le territoire de la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut, également partie prenante.

L'objectif est d'élaborer un programme d'actions global pour le bassin versant du Woigot, au croisement des objectifs propres à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Ainsi, les initiatives déjà menées sur le bassin versant s'intégreront dans le

cadre d'une démarche d'ensemble et d'une vision de long terme permettant d'anticiper les problématiques contemporaines et à venir (crue, étiage, dégradation des milieux...).

L'année 2025 a été marquée par la rencontre des élus et services des communes du bassin versant (5 entretiens sur le mois de septembre), un travail de collecte des données auprès des partenaires, qui s'est poursuivi, à partir d'octobre, de campagnes de terrain sur les cours d'eau principaux du bassin versant, soit une cinquantaine de kilomètres. L'ensemble des informations recueillies (photographies, localisation des embâcles, des encoches d'érosion, caractéristiques géométriques des cours d'eau, etc.), sont géoréférencées et permettent d'élaborer un diagnostic morpho-écologique complet, de construire un modèle hydraulique conforté et d'identifier des actions de gestion des cours d'eau.

L'étude devrait s'achever fin 2026.

Le démarrage de l'étude quantitative du bassin versant de la Moselle

L'étude quantitative du bassin versant de la Moselle, portée par l'EPTB Meurthe Madon et les syndicats mixtes Moselle Amont et Moselle Aval, a été lancée en avril 2025. Elle vise à élaborer une stratégie de conciliation des usages de l'eau afin d'assurer une coordination à l'échelle du bassin de la Moselle, notamment en période de sécheresse.

La première phase, réalisée en 2025 et consacrée au diagnostic, a consisté en un état des lieux approfondi afin de répondre à un certain nombre de questions, comme :

- Quelle est la disponibilité de la ressource en eau ?
- Quels sont les usages recensés sur le bassin ?
- Les prélèvements actuels sont-ils compatibles avec le maintien du bon état des milieux aquatiques ?

Pour établir ce diagnostic, le bureau d'études a rencontré 35 partenaires du territoire, échangé avec les gestionnaires de plus de 40 EPCI et adressé des questionnaires à une vingtaine de syndicats.

Un atelier territorial, organisé le 8 octobre 2025, a rassemblé 80 participants sur les 235 structures invitées. Structuré en deux temps, il a permis d'une part de constituer des groupes de travail favorisant les échanges entre des acteurs qui n'ont pas l'habitude de collaborer, afin de consolider le diagnostic ; d'autre part, de préparer les prochaines étapes de l'étude.

En complément, trois comités techniques (juin, septembre et novembre) et deux comités de pilotage (avril et décembre) ont jalonné l'année 2025, posant à chaque étape les bases des travaux à venir.

Le volet concertation, mené avec les agences d'urbanisme, s'intensifiera en 2026, notamment en lien avec le déploiement de la phase 2, qui vise la détermination des volumes prélevables, c'est-à-dire les volumes pouvant être mobilisés tout en laissant au milieu naturel les débits nécessaires au maintien de son bon état écologique.

L'étude, d'un coût total (volet technique et concertation) d'environ 570 000€ TTC, est financée à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau, 20% par la Région Grand Est, 5% par EDF. Les 15 % restants sont portés par les trois Syndicats porteurs. Elle devrait s'achever courant 2027.

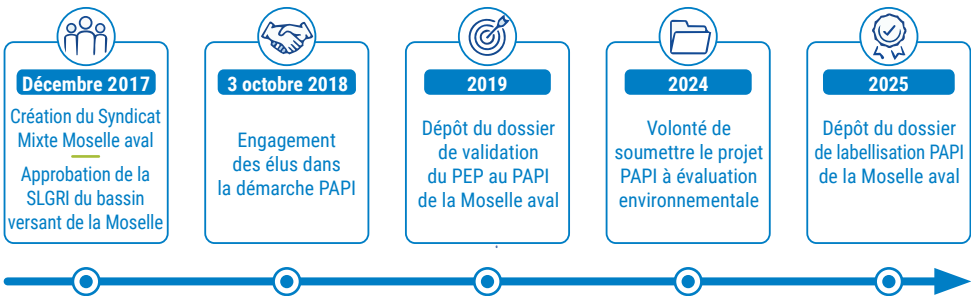
LE PROGRAMME D’ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS MOSELLE AVAL 2026 - 2032

Mis en place depuis 2002, le Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil de contractualisation entre l’État et les collectivités qui vise à promouvoir une gestion équilibrée du risque inondation sur les territoires. Ce dispositif est organisé en axes thématiques qui structurent de manière cohérente et concertée la prévention des risques d’inondation. Son objectif : réduire de manière durable les impacts et les conséquences qu’ont les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques. Le PAPI est structuré autour de 8 axes thématiques, dont un axe transversal pour l’animation de la démarche. Ils prévoient la réalisation d’opérations et travaux concourant à la prévention du risque inondation.

Le programme d’étude préalable au PAPI a officiellement démarré en mars 2020. Il se décline sur le périmètre du bassin versant de la Moselle aval qui est concerné par trois types de risques d’inondation : les débordements de cours d’eau, le ruissellement et les remontées de nappe. La défaillance des ouvrages de protection hydraulique est également étudiée. Quasiment finalisé à la fin de l’année 2025, il a permis la construction du premier PAPI sur le bassin versant Moselle aval, dont le dépôt officiel a été opéré en décembre et qui se déroulera sur la période 2026 – 2032.

Les étapes de la démarche de construction du PAPI

DU PROGRAMME D’ETUDES PRÉALABLE (PEP) AU PROGRAMME D’ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)



Le périmètre du PAPI de la Moselle Aval

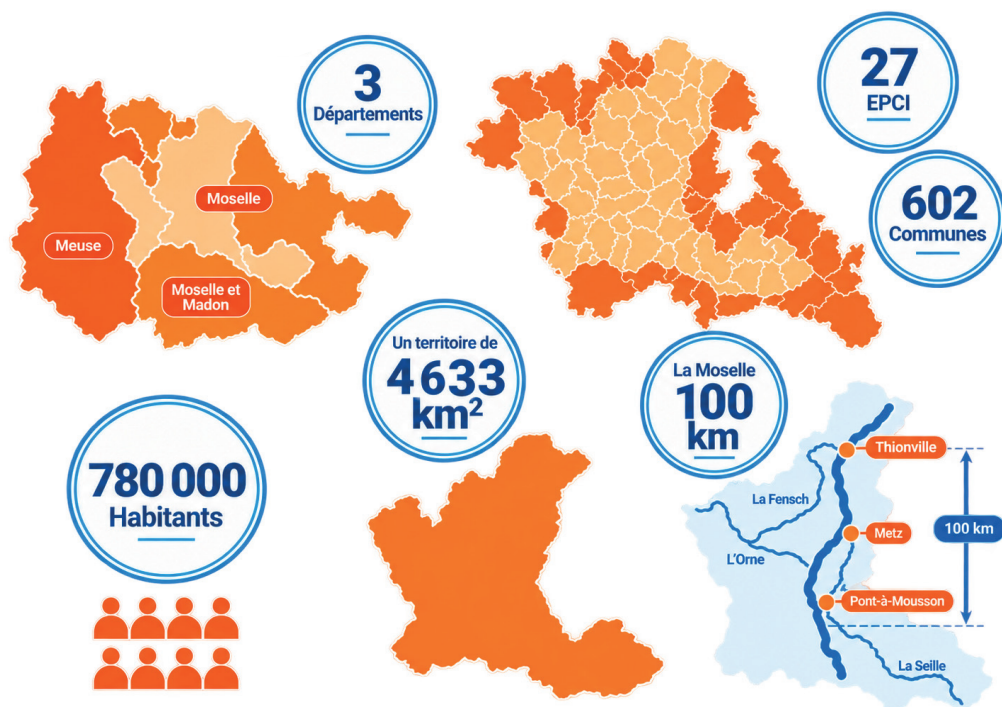
La rivière Moselle, d'une longueur totale de 560 km, est un affluent du Rhin confluant à Coblence en Allemagne.

Elle s'inscrit dans un bassin versant d'une superficie de 28 000 km² dont 11 400 km² en France (hors Sarre et Nied). Le bassin versant français de la Moselle s'étend sur 4 départements : les Vosges, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et la Moselle. Le cours français de la Moselle représente un linéaire de 313 km. Outre son affluent principal, la Meurthe, la Moselle est également alimentée par plusieurs cours d'eau importants : le Madon (Moselle amont), la Seille et l'Orne (Moselle aval).

Le bassin versant de la Moselle aval se situe à l'aval de la confluence de la Moselle avec la Meurthe (Custines) jusqu'à la frontière

luxembourgeoise (Apach).

Il s'étend sur trois départements : la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle et s'étend sur 4 633 km². Le linéaire de la Moselle aval pour le périmètre d'étude est d'un peu plus de 100 km. La Moselle aval adopte un comportement méandreux dans les reliefs en cuesta du plateau lorrain. La pente de son lit est relativement faible avec un lit majeur particulièrement large à la hauteur de Metz. Le bassin versant se caractérise par une occupation humaine très concentrée dans les anciens lits majeurs des cours d'eau, et notamment sur le sillon mosellan. Le périmètre de la Moselle aval est composé de 602 communes rassemblées au sein de 27 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) dont 12 sont membres du syndicat.



De nombreux acteurs et partenaires mobilisés pour la finalisation du programme d'actions



De nombreux acteurs interviennent dans la mise en œuvre du programme, notamment les intercommunalités qui sont des acteurs clés et des partenaires techniques prioritaires.

D'autres acteurs sont également associés lors de la mise en œuvre de certaines actions : les communes, les fédérations de pêche, les syndicats de rivière ou encore les services des départements. Un important travail de coordination et de concertation a été mené en 2025 avec l'ensemble de ces acteurs pour aboutir à cet ambitieux programme.

Une journée technique a été organisée par Moselle Aval pour rédaction le 19 novembre 2024. Le COTECH du 2 avril 2025 a permis de poursuivre la finalisation du programme d'actions.

Par la suite, des rencontres ont eu lieu le 15 et 16 mai 2025 pour présenter et conforter le pré-programme d'actions du PAPI. Dans la continuité de ces rencontres réunissant des techniciens et élus, une réunion de validation politique a été animée le 27 mai 2025 pour réaliser les arbitrages et décisions nécessaires à la finalisation du PAPI. Les EPCI membres et non-membres ont été associés à la rédaction des fiches actions via des appels à contributions. Des rencontres avec les élus communaux ont également été organisées, sur des secteurs à enjeux (ex. la Maxe, Joeuf, Goin,

Pagny-sur-Moselle ...).

Des rencontres ont été également animées entre Moselle Aval et des partenaires tiers pour consolider le programme d'actions. En exemple peuvent être citées, de façon non-exhaustive, la rencontre avec les élus et techniciens des fédérations de pêche le 13 mai 2025 ou celles avec les services de prévision des crues Meuse-Moselle animées les 26 mai et 19 juin 2025, notamment pour calibrer certaines actions de l'axe 2 du PAPI.

L'engagement dans la démarche des maîtres d'ouvrage du PAPI, des représentants de l'État, de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, s'est également traduit au cours de l'événement organisé le 2 juillet 2025 par le Syndicat Mixte Moselle Aval, pour la signature des lettres d'intention du Programme.

Cet événement s'est déroulé dans un cadre symbolique et structurant : à bord d'un bateau naviguant entre la France et le Luxembourg sur la Moselle, cours d'eau emblématique du bassin versant de la Moselle Aval et trait d'union entre les territoires.

La stratégie opérationnelle du PAPI

La stratégie du PAPI Moselle aval a été élaborée en cohérence avec les documents de prévention du risque inondation et notamment la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation Moselle aval. Elle a été aussi conçue en concertation avec les acteurs du territoire, et est déclinée selon plusieurs orientations stratégiques, définies pour l'ensemble du périmètre du PAPI. Au-delà de son aspect opérationnel, elle est également définie selon un phasage précis, en cohérence avec les échéances et les objectifs à court, moyen et long terme. Un bilan à mi-parcours (2029) permettra de réajuster le programme dans sa globalité en

fonction de l'avancement des actions lors de la première phase (2026 - 2029). Le programme d'actions est ainsi en cohérence avec les capacités techniques et financières des acteurs concernés et a été construit en cohérence avec les possibilités d'actions. La stratégie à long terme nécessitera d'aller au-delà de ce premier PAPI pour assurer une gestion pérenne et efficace des risques d'inondations à l'échelle du territoire, en cohérence avec le phasage défini dans les schémas directeurs et les niveaux de priorité des actions identifiées.



MISE EN ŒUVRE DU PAPI MOSELLE AVAL (2026 - 2032)



Phase 1 · 2026 - 2029



Bilan à mi-parcours



Phase 2 · 2029 - 2032

- Phase 1 · 2026 - 2029**
 - Poursuite des actions engagées dans le PEP au PAPI, pour la gestion de crise, la sensibilisation, la réduction de la vulnérabilité ou encore l'amélioration de la connaissance de l'aléa
 - Lancement des actions qui s'inscrivent sur la stratégie à long terme
 - Mise en œuvre des opérations structurelles (études préalables aux travaux et premiers travaux)
- Bilan à mi-parcours**
 - Identifier les freins éventuels et réajuster le programme d'actions en fonction de l'avancement et des capacités techniques et financières des acteurs concernés
- Phase 2 · 2029 - 2032**
 - Poursuite des actions engagées en phase 1 et lancement de nouvelles actions selon le phasage prévu et réajusté
 - Mise en œuvre des actions émanant des résultats des études de la phase 1 et de l'avancement des premiers travaux

LE PROGRAMME D'ACTIONS EN CHIFFRES CLÉS

Le programme d'actions de la Moselle aval est caractérisé par :



111 actions
réparties selon les
8 axes
thématiques de la démarche



Ce sont **26 actions** portées par Moselle aval.

Les autres maîtres d'ouvrage sont l'État, les EPCI, les communes, les syndicats de bassin, les gestionnaires de biens, etc.

L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI

DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI

Le Syndicat continue à accompagner les structures impliquées dans la mise en œuvre de la GEMAPI au gré des sollicitations qu'il reçoit et selon ses capacités.

Moselle Aval a donc poursuivi de façon active en 2025, le partage de données acquises dans le cadre du Programme d'Études Préalables à ses partenaires institutionnels, aux intercommunalités et syndicats de rivière du bassin versant. Dans ce cadre, le Syndicat a notamment diffusé largement les atlas des zones inondables qu'il a produit sur la base du modèle hydraulique développé en interne.

Dans le cadre de l'accompagnement des collectivités et partenaires du territoire, le Syndicat a participé aux différentes instances de pilotage et de concertation relatives aux démarches de gestion intégrée des milieux aquatiques et de prévention des inondations (COTECH, COPIL, ateliers de concertation),

notamment auprès :

- > de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (poursuite du suivi de la démarche de gestion intégrée du bassin versant de la Fensch),
- > du Parc Naturel Régional de Lorraine (suivi démarche d'inventaire zones humides),
- > ainsi que dans le cadre de l'étude quantitative globale Moselle portée par l'EPTB Meurthe Madon, et les Syndicats Moselle Amont et Aval (comités de suivis, COTECHs du 12/06/25 ; 18/09/25 ; 14/11/25 ; COPILs du 23/04/25 ; 01/12/25 ; Atelier de concertation du 08/10/25),

- > et des travaux conduits par les SAGE Bassin Ferrifère et SAGE du Rupt de Mad, Esch, Trey.

Ces contributions ont porté sur la co-construction des stratégies territoriales, le suivi des études, la formulation d'avis techniques et l'articulation entre les différentes démarches engagées à l'échelle du bassin Moselle aval et plus globalement de la Moselle française.

Le Syndicat a également poursuivi son appui technique aux intercommunalités sur les enjeux de prévention des inondations. Dans ce cadre, le Syndicat a notamment :

- > diffusé largement les atlas des zones inondables qu'il a produit sur la base du modèle hydraulique développé en interne ;
- > mené des réflexions relatives aux études de ruissellement (partage de données à la Communauté de Communes du Sud Messin, à l'EPAGE Nord Mosellan),
- > réalisé plusieurs échanges méthodologiques autour des diagnostics de cours d'eau de têtes de bassin (Communauté de Communes des Terres Toulouses qui a initié sa démarche, ou Communauté de Communes Mad et Moselle, en lien avec une future fiche action PAPI), têtes de bassin qu'il conviendra d'investiguer dans un futur plus ou moins proche, pour améliorer la résilience des territoires.



Plan d'eau de Briey



La Moselle à Argancy

Par ailleurs, des échanges techniques et stratégiques ont été menés autour de projets d'aménagement et de restauration des milieux aquatiques. On notera à ce titre :

- > le partage d'une vision ambitieuse d'aménagement de lit moyen intégrant les volets Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations pour le site Europipe à Jœuf (Communauté de Communes Orne Lorraine Confluence), en lien avec les partenaires concernés, notamment l'EPFGE ;
- > la vision co-construite avec le Syndicat Mixte de la Seille lors de la démarche Schéma Directeur Seille, partagée au maître d'œuvre des projets de suppression des ouvrages de Sillegny, Louvigny, Cheminot, notamment lors des instances techniques et visite de terrain, visant à identifier un tronçon de cours d'eau de référence, moins impacté ;
- > le partage de cette même vision - aménagement « sans regret » visant la suppression d'obstacles à l'écoulement en cours d'eau, avec les acteurs de la Seille aval, dans le contexte de rupture de l'ouvrage de Magny en début d'année ;
- > les échanges conduits avec VNF sur les pistes d'actions envisageables sur l'axe Moselle, notamment sur les portions de Moselle sauvage ou non navigable. Ces réflexions se poursuivront en phase PAPI ;
- > ou encore, aux abords de la Moselle « sauvage », l'appui technique apporté à la Fédération de Pêche de la Moselle dans le projet de restauration d'une annexe hydraulique à Bousse.

Lorsque le Syndicat identifie un intérêt à développer une coopération étroite avec des porteurs de projets privés, il partage sa connaissance fine du fonctionnement morphologique et hydraulique des cours d'eau afin de favoriser la définition d'aménagements adaptés aux enjeux locaux.

À ce titre, lors d'une rencontre tenue en octobre 2025, faisant suite à de premiers échanges engagés fin 2024 dans le cadre du lancement de la concertation PAPI, les agents du Syndicat ont présenté à ARCELOR Gandrange et à son bureau d'étude les principaux enjeux et contraintes du site liés au projet hydroélectrique porté par l'industriel, sur l'Orne. Les échanges se sont appuyés sur les enseignements issus du schéma directeur de l'Orne, notamment concernant le rôle de protection contre les inondations, assuré par l'ancienne voie ferrée en rive droite, le caractère très encaissé du cours d'eau, son écoulement sur substratum marneux, la faiblesse du transport solide grossier, ainsi que les perspectives de restauration morphologique envisageables sur le secteur.



La Moselle à Talange



LES MOYENS FINANCIERS

Les ressources et dépenses du Syndicat

Le budget de l'année 2025, conforme aux orientations actées lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, a été voté lors de la réunion du Comité Syndical du 28 janvier 2025.

LES RECETTES DE LA STRUCTURE

- > EPCI = 1 € par an par habitant
Région Grand Est = 10 000 € par an
- > Des subventions de fonctionnement et d'investissement
 - > Agence de l'Eau Rhin Meuse
 - > État (FPRNM, Fonds Vert)
 - > Région Grand Est
 - > Union Européenne (FEDER)

LES DÉPENSES DE LA STRUCTURE

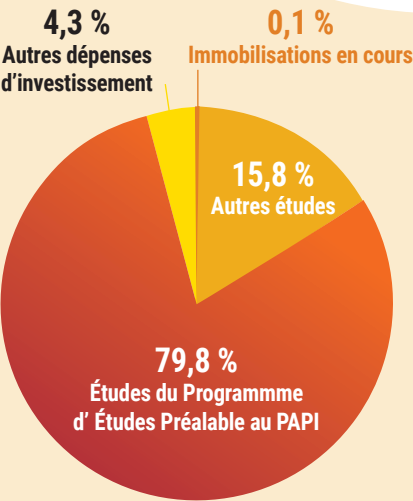
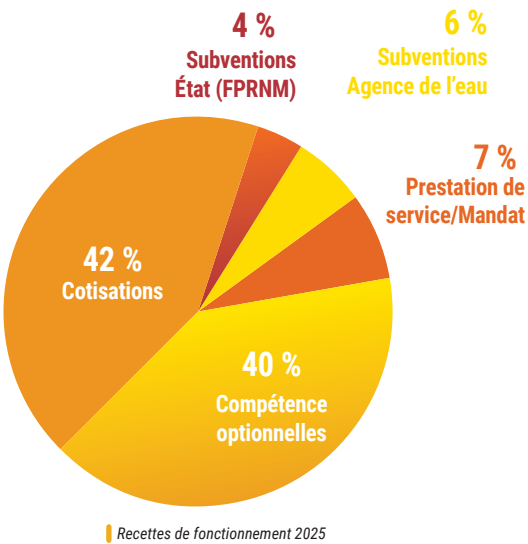
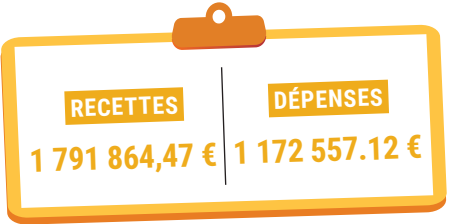
- > Des dépenses de personnel et frais de fonctionnement généraux
- > Des investissements études et travaux
- > Des investissements au titre des opérations sous mandat
- > Des autres investissements
Équipements mobiliers, informatiques, techniques et applicatifs

La mobilisation du budget 2025

Les réalisations de la section de fonctionnement sur cet exercice sont en cohérence avec le niveau de structuration et le développement du Syndicat, alors que celles de la section d'investissement traduisent la finalisation des études lancées sur les exercices antérieurs et l'engagement des dernières actions du programme d'études préalable au PAPI.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle a porté les dépenses de personnel et les charges à caractère général nécessaires au fonctionnement de la structure et de l'équipe, comptant au 31/12/2025 neuf agents et un apprenti. Les recettes 2025 se sont composées pour 89% des contributions des membres et pour 11% de subventions relatives à l'animation ou à la réalisation d'études menées en régie.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

90% des dépenses d'investissement ont été consacrés à la réalisation d'études.



Les soutiens financiers



Le Syndicat a pu à nouveau compter en 2025 sur le soutien essentiel de ses différents partenaires, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'État, et la Région Grand Est pour le co-financement du PEP et la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI).

LE SOUTIEN DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Dès la création du Syndicat Mixte Moselle Aval, et en dehors de cet engagement financier pour le PEP, l'Agence de l'Eau a accompagné et soutenu très significativement la préfiguration de la structure et le développement de l'équipe, avant même la mise en œuvre du PEP. Le soutien essentiel de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse s'est poursuivi en 2025, accompagnant la réalisation des études en régie et les missions d'animation à l'échelle du bassin versant de la Moselle aval.



LE SOUTIEN DE L'ÉTAT

Les actions du Syndicat sont soutenues par l'État au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit « Fonds Barnier » ainsi que du « Fonds Vert », ces derniers bénéficient aux collectivités territoriales et aux établissements publics. Ces fonds ont pour vocation première d'améliorer la sécurité des personnes face aux risques naturels et de réduire les dommages aux biens assurés ; ils peuvent financer jusqu'à 50% des études de prévention et constituent un appui majeur à la conduite des missions du Syndicat.



LE SOUTIEN DE LA RÉGION GRAND EST

La Région Grand Est intervient également comme co-financeur de la majeure partie des actions du PEP portées par Moselle Aval et elle porte la maîtrise d'ouvrage de l'une d'entre elles. Elle contribue également au soutien des activités du Syndicat en tant que membre adhérent, au travers de sa cotisation annuelle de 10 000 €.



FIN 2025

14 actions
subventionnées
656 211.80€
d'aides déjà perçues

FIN 2024

26 actions
subventionnées
1 417 106,96 €
d'aides déjà perçues

FIN 2024

21 actions
subventionnées
241 340,54 €
d'aides déjà perçues

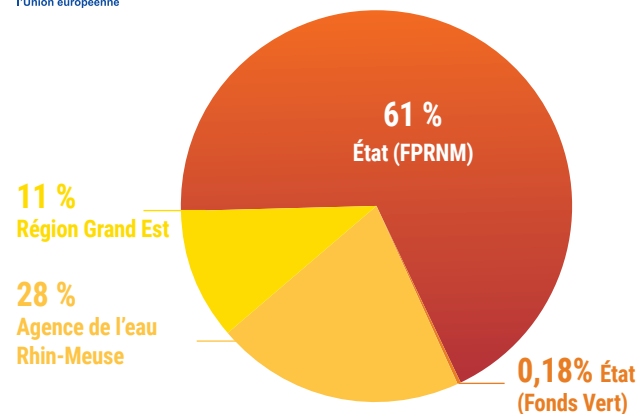


LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

Elle a également accordé son soutien financier au Syndicat au travers du FEDER pour des opérations visant à augmenter le niveau de protection de plusieurs digues. Les premiers crédits de cette subvention devraient être versés à Moselle Aval en 2026.



Cofinancé par
l'Union européenne



Subventions 2025 par co-financeurs

Au total depuis le démarrage du Programme d'Etudes Préalable au PAPI, le Syndicat a déjà perçu 2 314 659€ de subventions d'investissement et de fonctionnement de la part de l'État, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est pour la réalisation des différentes actions.

BILAN & PERSPECTIVES



L'année 2025 a été marquée par l'augmentation des actions relatives à la gestion et l'exploitation d'ouvrages de protection contre les inondations et la finalisation de la quasi-totalité des études du Programme d'Etudes Préalable au PAPI. Un travail important de valorisation et de communication des études du PEP a également été mené, auprès et avec les différents acteurs et parties prenantes.

Cette année charnière, a été également largement consacrée à l'évaluation et la formalisation des actions du PAPI dont le dépôt officiel pour instruction a été réalisé au mois de décembre. L'organisation et l'animation de la concertation autour de celui-ci a mobilisé activement l'ensemble de l'équipe pour l'aboutissement d'un programme d'actions, cohérent et ambitieux, pour le bassin versant de la Moselle Aval pour la période 2026-2032.

Le Syndicat a également poursuivi de manière accrue l'appui technique apporté à la demande des autres structures de bassins, et son soutien aux projets des intercommunalités.

Les ambitions et perspectives pour l'année 2026 se centreront sur la préparation active au déploiement du programme pour une mise en œuvre opérationnelle et efficiente dès sa labélisation, ainsi que sur la transformation de la structure en Etablissement Public Territorial de Bassin, et s'inscriront dans le cadre du renouvellement des délégués du Comité Syndical à la suite des élections municipales du mois de mars, et dans de nouvelles modalités de gouvernance.





SIEGE

1 place du Parlement de Metz
CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1

BUREAUX

48 place Mazelle | 57045 Metz
Accueil : 03 54 44 07 45